

## **AIDE MEMOIRE**

### **Mission du Secrétariat de PARIS21 aux Comores-10 au 15 juillet 2011**

Une mission du Secrétariat de PARIS21 composée de M. Lamine DIOP, Consultant, s'est rendue à Moroni (Union des Comores) du 20 au 24 juillet 2011.

Les objectifs de la mission étaient de :

- Faire le suivi de la mission de juillet 2009 (financement et mise en œuvre de la SNDS, projet de filière de formation de cadres moyens en statistique) ;
- Rencontrer les autorités pour continuer les activités de plaidoyer pour la statistique ;
- Rencontrer les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de plaider pour la mise en place d'un mécanisme de coordination entre le Gouvernement et les PTF pour la statistique ;
- Appuyer les autorités comoriennes dans la mise en application des nouveaux textes régissant la statistique.

La mission tient à remercier chaleureusement les autorités comoriennes, et en particulier la Commissaire Générale au Plan et le Directeur National de la Statistique pour leur hospitalité cordiale, et l'excellent esprit de collaboration qui a régné lors de la préparation et du séjour de la mission.

### **1. CONTEXTE ET DEROULEMENT DE LA MISSION**

Au cours de son séjour à Moroni, la mission a été reçue par la Commissaire Générale au Plan, le Vice-président, Ministre des Finances, du Budget, de l'Investissement et du Commerce extérieur, chargé des privatisations, et le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT). Elle a également rencontré les Partenaires Techniques et Financiers. La liste des personnes rencontrées figure en annexe.

Quatre principaux points ont été abordés par la mission :

- la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) adoptée en 2007 et mise à jour en 2010 ;
- la mise en application des nouveaux textes régissant la statistique comorienne ;
- la formation des statisticiens comoriens et notamment l'ouverture d'une filière de formation de Techniciens Supérieurs de la Statistique à l'IUT de l'Université des Comores ;
- la mise en place d'un mécanisme de coordination entre le Gouvernement et les PTF.

## **2. MISE EN ŒUVRE DE LA SNDS 2010-2014**

Le gouvernement de l'Union des Comores a adopté en 2007 une stratégie nationale de développement de la statistique pour la période 2008-2012 (SNDS 2008-2012). Compte tenu des retards enregistrés dans sa mise en œuvre et de la nécessité de l'arrimer sur le Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR 2010-2014), le plan d'action de la SNDS 2008-2012 a été révisé en 2010 pour couvrir la période 2010-2014.

En vue de faciliter la mise en œuvre du plan d'actions révisé de la SNDS, **la mission recommande au Commissariat Général au Plan** de le soumettre à l'approbation formelle du nouveau gouvernement formé au mois de juin 2011, suite à l'investiture du nouveau président de l'Union des Comores. Il faudra auparavant inclure dans le plan d'action 2010-2014 le Quatrième recensement général de la population dont la phase de dénombrement est prévue en 2013.

## **3. MISE EN APPLICATION DES TEXTES REGISSANT LA STATISTIQUE COMORIENNE**

Le premier axe stratégique de la SNDS 2010-2014 porte sur la réforme institutionnelle du Système statistique national (SSN).

C'est ainsi que la loi n° 11-003 du 26 mars 2011 portant organisation et réglementation des activités statistiques aux Comores a été votée par l'Assemblée nationale. Elle attend d'être promulguée par le Président de l'Union des Comores et publiée au Journal Officiel.

La loi crée, en son article 18, le Conseil national de la statistique (CNS), organe officiel chargé de la coordination statistique et l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) qui doit remplacer la Direction nationale de la statistique (DNS) en tant qu'organisme central du SSN.

Aux termes de l'article 18 de la loi du 26 mars 2011 dite loi statistique, l'INSEED est un établissement public à caractère scientifique et technique placé sous la tutelle du Ministère des Finances. Il est doté de la personnalité morale et d'une autonomie de gestion.

Deux projets de décrets d'application de la loi statistique portant respectivement sur les attributions et les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'INSEED et du CNS ont été préparés en 2009 au moment de l'élaboration du projet de loi statistique.

L'INSEED devenant le nouvel organisme statistique central du SSN, sa mise en place revêt la plus haute priorité. De sa mise en place dépend la bonne mise en œuvre de la SNDS et du dispositif de coordination statistique défini par la loi du 26 mars 2011. En effet, l'INSEED sera le principal producteur de statistiques publiques de l'Union des Comores et la cheville ouvrière du dispositif de coordination statistique, puisqu'il va assurer le secrétariat exécutif du Conseil national de la statistique.

La mission a préparé un projet de feuille de route pour la mise en place effective de ces deux nouvelles structures. Ce document a été présenté et discuté lors d'une réunion organisée par le Commissariat Général au Plan le 14 juillet 2011. La mission a également préparé un projet de termes de référence pour le recrutement d'une équipe de trois consultants qui seront chargés d'élaborer le projet d'entreprise de l'INSEED.

#### **La mission recommande :**

- que la loi statistique soit promulguée et publiée au Journal Officiel dès que possible en vue de la rendre exécutoire ;
- qu'il soit procédé à une lecture attentive des deux projets de décret d'application de la loi statistique avant présentation au Conseil des ministres pour examen et adoption. Il convient en effet, de s'assurer que leur contenu est en tout point conforme aux prescriptions de la loi statistique.
- que la feuille de route soit présentée aux Partenaires Techniques et Financiers dès que possible afin de trouver les financements requis pour la mise en place de l'INSEED et du CNS. Le coût des études préalables prévues ne devrait pas dépasser 40 000 Euros, soit 19 680 000 Francs comoriens.

#### **4. FORMATION DES STATISTICIENS COMORIENS DE NIVEAU MOYEN**

Au cours de la mission de juillet 2009 effectuée par le Secrétariat de PARIS21 conjointement avec l'Ecole Nationale Supérieure de Statistique et d'Economie Appliquée (ENSEA) d'Abidjan, des contacts avaient été pris avec les autorités comoriennes en vue de l'ouverture, au sein de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université des Comores, d'une filière pour la formation de Techniciens Supérieurs de la Statistique.

A la suite de ces contacts, une convention de coopération entre le Commissariat Général au Plan, l'IUT de l'Université des Comores et l'ENSEA d'Abidjan a été signée à Abidjan le 19 septembre 2009. Le coût du projet (formation de deux promotions de Techniciens Supérieurs de la Statistique) était évalué à 813 000 Euros, soit 320 millions de Francs comoriens. Le financement n'ayant pu être trouvé, le projet n'a pas encore démarré. La recherche du financement se poursuit. La Commissaire Générale au Plan a pris à cet effet des contacts prometteurs.

L'IUT et l'Université des Comores marquent un grand intérêt au démarrage de la formation des Techniciens Supérieurs de la Statistique et envisagent, au cas où le financement du projet ne pourrait être obtenu, de commencer la formation dans un cadre purement national, avec les moyens disponibles en leur sein.

Compte tenu de la rareté des ressources humaines qualifiées dans le domaine de la statistique pour une bonne mise en œuvre de la SNDS, **la mission encourage la Commissaire Générale au Plan et le Gouvernement** à poursuivre la recherche du financement du projet en exploitant toutes les pistes déjà identifiées. L'ENSEA d'Abidjan pourrait être mis à contribution pour aider à préparer des requêtes de financement.

En attendant, **la mission recommande au Gouvernement** d'examiner la possibilité de commencer la formation des Techniciens Supérieurs de la Statistique avec les moyens disponibles au sein de l'IUT et de l'Université. L'ENSEA d'Abidjan pourrait apporter son appui pour le recrutement sur concours des futurs étudiants, pour la finalisation des programmes d'enseignement et éventuellement sous forme de missions d'enseignement de courte durée. Une fois que le processus sera lancé, il sera plus facile de convaincre les Partenaires Techniques et Financiers d'apporter les appuis souhaités.

## **5. MISE EN PLACE D'UN MECANISME DE COORDINATION ENTRE LE GOUVERNEMENT ET LES PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIERS**

En dehors du Système des Nations Unies, il existe peu de PTF représentés aux Comores. Le Système des Nations Unies a mis en place un mécanisme de sensibilisation et de coordination dénommé F PAD (Forum des Partenaires au Développement). D'autres partenaires pensent que c'est au Gouvernement de prendre l'initiative d'organiser la coordination avec les PTF.

Dans une démarche pragmatique, **la mission recommande au Gouvernement** d'organiser plus systématiquement des réunions de coordination autour de la statistique avec les PTF.

## **6. RECOMMANDATION GENERALE**

Compte tenu de la pénurie de ressources humaines qualifiées au sein du Système statistique national comorien et pour permettre un suivi régulier et rapproché des diverses activités qu'aura à mener la Direction nationale de la statistique (et plus tard l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques), **la mission recommande au Commissariat Général au Plan d'étudier la possibilité d'obtenir la mise à disposition d'un conseiller à temps plein du Directeur National de la statistique (et plus tard du Directeur Général de l'INSEED)** pour une durée de deux ans. Ce conseiller apportera son appui dans les domaines de l'organisation, de la planification et du suivi des activités ainsi que dans la mise en œuvre des différents projets de renforcement des capacités statistiques.

## **7. CONCLUSION**

La plupart des recommandations de la mission conjointe Secrétariat de PARIS21-ENSEA d'Abidjan de juillet 2009 ont été suivies d'effet. La réforme institutionnelle du Système statistique national est bien lancée avec le vote de la loi statistique. Deux projets de décrets d'application de la loi statistique relatifs respectivement à l'Institut national de la statistique et des études économiques et démographiques (INSEED) et au Conseil national de la statistique (CNS) sont disponibles et en attente de finalisation et d'adoption. Un projet de feuille de route pour la mise en place de ces deux nouvelles structures est disponible. Un projet de termes de référence pour le recrutement de l'équipe de consultants chargés d'élaborer le projet d'entreprise de l'INSEED est également disponible. Le Gouvernement est invité à chercher le financement de la feuille de route pour l'atteinte des objectifs fixés.

## **ANNEXE : LISTE DES PERSONNES RENCONTRES AU COURS DE LA MISSION**

1. M. Mohamed Ali Soilihi, Vice-président de l'Union des Comores et Ministre des Finances, du Budget, de l'Investissement et du Commerce extérieur, chargé des privatisations
2. Madame Alfeine S. Soifiat Tadjiddine, Commissaire Générale au Plan
3. M. Soalihy Hamadi, Directeur de la Coordination des projets, Commissariat Général au Plan
4. M. Mouhiddine Kaambi, Directeur National de la Statistique par interim
5. M. Said Abdou Ali Chef du Service des Prix, Direction Nationale de la Statistique
6. M. Youssouf Mbechezi Achrafi, Responsable des Comptes nationaux, Direction Nationale de la Statistique
7. M. Massoundi Miradji, Chargé des Comptes nationaux, Direction Nationale de la Statistique
8. M. Bastoine Msoma, Chargé des statistiques sociales, Direction nationale de la statistique
9. M. Ahmed Djoumoi, Consultant national, Statistiques des prix, Direction Nationale de la Statistique
10. M. Mohamed Djamalidine, Consultant national, Comptes nationaux, Direction Nationale de la Statistique
11. M. Moise Georges ENOH, Expert statistiques des prix, AFRISTAT/PRCI-BAD
12. M. Ibrahima SORY, Expert en Comptabilité nationale, AFRISTAT/PRCI-BAD
13. M. Sidi Ainouddine, Directeur Général du Centre national de documentation et de recherche scientifique (CNDRS)
14. M. El Hadji Mohamed, Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), Université de Moroni
15. Madame Sabit Ferouse, Chef du Projet de Renforcement des capacités institutionnelles (PRCI-BAD)
16. M. Monir Mouhiddine, Responsable du Suivi-évaluation du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI-BAD)
17. M. Mohamed Salim, Responsable de la Composante statistique du Projet de Renforcement des Capacités Institutionnelles (PRCI-BAD)
18. M. Salim Abdallah Youssouf, Assistant technique, Projet APLACO (Appui à la planification)
19. M. Ali Bounalin, Direction de la planification, Ministère de la Santé
20. M. Ali Mlinde, Contrôleur financier

21. Madame Susan NGONGI représentante de l'UNICEF et assurant l'intérim du Coordonnateur Résident du Système des Nations Unies
22. M. Djaffar LADHATI, UNICEF
23. M. Riad MEDDEB, Conseiller Economique Principal, Programme des Nations Unies pour le Développement
24. M. Mamadou Boina Maecha, Représentant de l'UNFPA
25. Dr Ahamada Msa Mliva, OMS
26. M. Jean Michel BERGES, Attaché de Coopération, Service de Coopération et d'Action Culturelle, Ambassade de France.